

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1243 du 23 juin 2015 | [www.libres.org](http://www.libres.org)

Hebdomadaire 1€

1981-2015 | 35ème année de parution



## SOMMAIRE DU N°1243

- EDITORIAL** : Défaite des pères ? pp.1-2  
**CONJONCTURE** : NASDAQ et CAC 40 à plus de 5.000 points p. 3  
**ACTUALITES** : Une encyclique pour rien p. 4 - Pas de Grexit : priorité à la politique p. 5 - Retraites complémentaires : reculer pour mieux sauter ? p. 5  
**ACTUALITE DU LIBERALISME** : pp. 6-7  
**LU POUR VOUS** : p. 8

## Défaite des pères ?

Le père a-t-il encore quelque utilité, quelque place, quelque considération dans la société post-moderne ? Est-il encore géniteur, chef de famille, patron ? On peut en douter. Est-ce un bien, est-ce un mal ? On peut en débattre.

Un nombre croissant d'enfants naissent sans père. Les techniques de fécondation permettent aux femmes de procréer sans que le géniteur soit connu. Dans l'anonymat des éprouvettes ou dans les étreintes d'une minute sans lendemain. Ainsi les « familles » monoparentales se sont-elles multipliées. Elles ont suscité il y a quelques années à

Washington la « one million march », démonstration d'une foule de Noirs américains dont plus aucune femme ne voulait pour époux. D'après l'Insee, entre 1982 et 2005 le nombre de familles monoparentales est passé en France de 887 000 à 1 758 000. Certes 15 % de ces familles sont bâties autour d'hommes, certes la monoparentalité peut découler des accidents de la vie, mais le plus souvent elles procèdent d'un choix délibéré : les femmes ne veulent pas s'encombrer d'un géniteur, elles n'ont pas besoin de s'encombrer d'un père conjoint. >>

## Abonnements et commandes

Pour vous abonner ou vous réabonner à la Nouvelle Lettre et passer vos commandes d'ouvrages, vous pouvez utiliser le bouton de paiement en ligne ou imprimer le bulletin d'abonnement à nous retourner par courrier avec votre règlement.

Abonnement et paiement en ligne

Bulletin d'abonnement

aleps

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4  
[www.libres.org](http://www.libres.org)

## Défaite des pères ? (suite)

En 1804 le Code Civil consacrait le statut du chef de famille et lui attribuait la puissance paternelle. En 1936 la puissance paternelle disparaît, en même temps que l'incapacité juridique de la femme. Aujourd'hui on donne aux enfants une « personne de référence » et la gestion des biens familiaux n'est plus celle d'un « bon père de famille », elle est seulement « gestion raisonnable ». En 2010 le juge prononçant un divorce a confié la résidence principale des enfants au père dans 8 % des cas contre 75 % à la mère et 17 % aux deux parents, en résidence alternée. Je sais que cette évolution est pour partie en réaction contre la discrimination tale qui frappait les femmes. Mais pour partie aussi il y a eu volonté de déchoir le père. Que les femmes aient pleinement accès à la dignité de mère de famille, de d'épouse, de citoyenne, peu de gens le contestent aujourd'hui, mais il n'est pas nécessaire pour autant de pénaliser le père. Comme le divorce s'est banalisé (50 % maintenant, dans 3 cas sur 4 le divorce est demandé par la femme), les familles « recomposées » rendent difficiles les relations entre père et enfants : pas de papa ou plusieurs.

« *«Le bon père de famille» :  
un passé révolu* »

La vie économique a connu la même évolution : non seulement les diverses professions se sont féminisées (conséquence de la croissance des activités de service par rapport à l'industrie et à l'agriculture) mais dans la vie des entreprises le « patron » est un personnage en voie de disparition. Le paternalisme résiste encore dans les PME, mais ce n'est plus la clé des « relations humaines » comme il y a un demi siècle. C'est peut-être parce que les femmes ont quitté le foyer qu'elles sont tentées de se passer du père.

J'ai malencontreusement évoqué la « femme au foyer », expression sans doute réactionnaire, sinon « machiste ». Il n'est pas bien vu de vanter les mérites des mamans qui se consacrent à la mission noble mais difficile d'être au cœur de la famille, de sacrifier leur propre épanouissement pour garantir celui de leurs enfants ; d'ailleurs qui dit qu'elles ne s'épanouissent pas autant que les autres ? Mais ainsi en a décidé la postmodernité : au prétexte d'égalitarisme la discrimination positive s'est imposée, le père doit payer les siècles de pouvoir absolu, il doit payer pour sa masculinité.

C'est ici que je m'interroge sur les bénéfiques d'une société qui refuse la diversité. Le refus extrême s'exprime dans la théorie du genre, ancrée maintenant dans les messages médiatiques voire les programmes scolaires. Qui peut admettre cette négation de la nature, ce rejet d'une réalité observée dans toutes les espèces vivantes, des plantes aux animaux ? Il n'est pas nécessaire de lire la Genèse pour comprendre que l'homme et la femme n'ont pas été créés à l'identique. En réalité ceux qui nient la diversité veulent tuer l'homme, c'est « l'homme dévasté » décrit par Jean François Mattéi. Cette entreprise est le « stade suprême » de la lutte des classes : l'exploitation, l'aliénation des uns par les autres vont bientôt laisser place à la société sans classe, et en l'occurrence à la société sans genre. « Familles je vous hais » de Fourier à Gide on n'a cessé de travailler à la destruction de la famille. Nos gouvernants actuels ont poursuivi l'infâme labeur.

Mais peut-être existe-t-il un moyen de retrouver et la nature et la dignité de l'être humain : c'est de redonner sa place à l'amour, qui est le seul fondement durable de la famille et du couple. Aujourd'hui amour et sexe ont été assisouvent d'un « accouple-ment », comme les animaux. Ou encore, la naissance fait-elle l'objet d'un calcul rationnel, d'un arbitrage entre famille et profession, avec pour paramètres les revenus, la surface du logement, les vacances, etc. De mon point de vue, tout le reste en découle. L'homme ne peut se révolter contre sa nature, contre ce qui le distingue de tous les autres êtres vivants : la loi d'amour, qui chez les chrétiens procède des vertus théologiques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. A mon sens les pères auraient tort d'accepter la défaite ; la liberté ne leur a pas été donnée pour se détruire, mais pour se grandir.

« *Pas de famille ni de couple  
durable sans amour* »

**Jacques Garello**

## NASDAQ et CAC 40 à plus de 5.000 points

A part les bourses chinoises, en baisse de plus de 13 % la semaine dernière, c'est l'euphorie chez les boursiers. Bien que 5.000 points n'aient rien de commun à Paris et à New York, le CAC 40 français et le Nasdaq américain ont dépassé ce seuil. Pour Paris c'est un retour aux bonnes affaires après quelques flottements dus à la Grèce (du moins le dit-on), pour le Nasdaq c'est un record historique : c'est le plus haut niveau de cotation depuis l'an 2000. Cela peut-il signifier que « tous les signaux sont au vert » ? Certainement pas.

### Le Nasdaq et le pari sur la technologie

Comme son nom l'indique en partie (Nasd) le Nasdaq a été créé par les agents de change américains (National Association of Securities Dealers). A la différence de la bourse de New York (New York Stock Exchange) les agents de change ne travaillent que sur des actions, et plus particulièrement sur des actions de sociétés trop petites pour être cotées au NYSE. C'est l'apparition de ces « start up » qui a encouragé les boursiers à

introduire des sociétés faiblement capitalisées mais investissant dans des secteurs tout nouveaux de haute technologie. Comme le note le commentaire des Echos (hier lundi 22) il n'y avait qu'un PC par foyer, pas de smartphones ni d'objets connectés, les réseaux internet étaient lents et coûteux, l'e-commerce balbutiant. Aujourd'hui il y a une vraie croissance, de vrais profits. Ce ne sont pas des promesses comme en l'an 2000,

mais une réalité. En 2000 l'indice Nasdaq était à 5.132, il est aujourd'hui à 5.143. Dans un cas, c'était un pari sur l'innovation, aujourd'hui c'est le succès du pari qui porte l'indice à ce niveau. En effet les start-up sont devenues parfois des firmes géantes, mais n'ont pas quitté le Nasdaq pour le Nyse, et les nouvelles entreprises évoluant en haute technologie préfèrent toujours aller vers le Nasdaq.

### Nasdaq et conjoncture américaine

Pour autant, la conjoncture économique américaine est-elle à l'image des résultats du Nasdaq ? Le premier trimestre de l'année n'a pas été bon aux USA, le taux de croissance a fléchi, mais les chiffres sont maintenant meilleurs. Pourtant l'incertitude pèse sur la monnaie américaine. La plus value du dollar (renforcée par la dépréciation volontaire de l'euro) a gêné certains exportateurs et l'inflation qui a été exportée dans les pays détenteurs de dollars a

freiné l'expansion mondiale. On continue donc à s'interroger sur la politique qui va être menée par la Fed. La présidente de la Réserve Fédérale Janet Yellen tarde toujours à faire connaître ses intentions. Une légère augmentation des taux (mauvaise nouvelle pour le Trésor américain) pourrait intervenir si la FED pensait que tout risque de rechute des USA durement touchés par la crise était écarté. Mais la FED, comme tous les keynésiens d'outre Atlantique,

demeure persuadée que la sortie de crise n'a été possible que grâce à l'injection massive de dollars dans l'économie, alors qu'elle a été due à une bonne nouvelle, la baisse du prix de l'énergie utilisée par les USA et exportée dans le monde entier, mais aussi à la flexibilité des entreprises américaines. Il est donc possible que le Nasdaq continue sa progression, même en cas de hausse des taux (qui amènerait des arbitrages actions-obligations).

### CAC 40 et conjoncture française

Les considérations précédentes s'appliquent aussi au CAC 40 dans la mesure où les résultats des grandes sociétés françaises ou étrangères cotées à Paris sont largement tributaires de la conjoncture mondiale. C'est ailleurs qu'en France que les profits sont réalisés.

Certes il y a aussi une composante européenne, le miraculeux « accord » avec la Grèce a poussé l'indice vers des sommets désertés depuis quelques semaines.

Les résultats obtenus par les entreprises françaises sont-ils de nature à consolider cette hausse ? En dépit de multiples déclarations

(rarement dans la bouche des entrepreneurs) sur la reprise de la confiance et sur les bienfaits de la loi Macron (qui n'a pas encore franchi la barrière du Sénat) les réformes de fond sont peu visibles. Tout le monde souhaite un assouplissement du droit du travail, mais rien n'est prévisible dans l'immédiat, les retraites (régime général ou complémentaires) sont toujours en voie d'explosion, les tensions sociales (enseignants, paysans, marins, routiers) sont quotidiennes, l'étau fiscal ne s'est pas desserré et le décor de fond est un chômage de plus en plus inquiétant.

En fait la santé du CAC, comme

de beaucoup de places européennes, est surtout due à l'arrosage monétaire de la Banque Centrale Européenne. Les liquidités abondent mais elles débouchent difficilement sur des investissements privés productifs en France. Bien évidemment l'INSEE met en valeur une faible hausse de ces investissements, qui autoriserait une croissance de 1,2 % sur l'année ; mais on peut se demander s'il ne s'agit pas de faire plaisir à Michel Sapin, qui a déclaré « *C'est bien parce que notre politique commence à produire ses effets qu'il faut continuer à la mettre en œuvre avec détermination* ». •

## Une encyclique pour rien

Seul le titre est riche : loué soit le Seigneur qui nous offre la nature en garde

Jacques Garello

J'ai longtemps hésité avant de commenter l'Encyclique *Laudate Si*. Son contenu est en effet déroutant, surtout pour un économiste catholique. Mais, d'une part, certains vont en parler d'abondance et peut-être à tort et à travers – donc autant savoir ce qu'elle dit, d'autre part mon analyse, même sommaire, peut choquer certains lecteurs – donc autant la connaître !

Mon ami et collaborateur de longue date Jean Yves Naudet, expert en doctrine sociale de l'Eglise Catholique, membre de l'Académie Catholique de France et président de l'association des Economistes catholiques, n'a cessé de répéter depuis des années qu'une Encyclique n'est pas un ordre donné par le Pape à ses ouailles. De plus, pour celle-ci le Pape François précise qu'il s'adresse à tous les hommes de toutes religions : il ne s'agit donc nullement d'un commandement, mais d'une invitation à réfléchir sur les problèmes qui agitent la société et peuvent agir sur la paix entre les peuples et le bonheur des hommes.

Le Pape réfléchit aussi, et la tonalité d'une Encyclique est étroitement liée aux personnes qui ont accompagné le souverain pontife dans sa réflexion. Ainsi Paul VI a rédigé « *Popularum Progressio* » avec la complicité active du Père Leuret, dominicain français, émule de François Perroux, partisan de la planification du développement et adversaire du commerce international. Concevoir le plan soviétique et l'autarcie comme des outils de lutte contre la misère dans le Tiers Monde n'était pas très réaliste. En revanche, Saint Jean Paul II a beaucoup discuté avec Michael Novak, économiste de l'American Enterprise Institute, avant de produire « *Centesimus Annus* », texte qui ferme l'ère intellectuelle du communisme et de l'Etat providence (« Etat de l'assistance ») pour ouvrir celle de « l'économie de libertés ». Pour sa part, le Pape François a été très influencé par les thèmes d'écologistes favorables au « développement durable », y compris par des membres du club de Rome qui dès 1958 étaient partis en guerre contre la croissance, la mondialisation. Aujourd'hui les gens de la même obédience sont à la tête du « réchauffisme » et entendent sauver la planète contre les pays riches et, de façon plus large, contre les riches et le système de marché de leur invention.

L'Encyclique leur donne raison, et les attaques contre le marché foisonnent. Le « modèle actuel de production et de consommation » (I, I, 26) doit être changé. Font l'objet de critiques sans ménagement la « finance », le consumérisme (I, III, 34), la spéculation (I, VI, 56), l'individualisme et l'égoïsme (IV, V, 162), du marché (VI, I, 203), etc.. L'encyclique appelle à l'interventionnisme économique (III, III, 129), recommande de donner la priorité au transport public (IV, II, 153), propose la mise en place d'une « autorité politique mondiale » (V, I, 175), enfin et surtout « une certaine décroissance dans quelques parties du monde » (V, IV, 193). « Est-il réaliste d'espérer que celui qui a l'obsession du bénéfice maximum s'attarde à penser aux effets environnementaux qu'il laissera aux prochaines générations ? [...] Il faut toujours se rappeler que « la protection de l'environnement ne peut pas être assurée uniquement en fonction du calcul financier des coûts et des bénéfices. L'environnement fait partie de ces biens que les mécanismes du marché ne sont pas en mesure de défendre ou de promouvoir de façon adéquate » (V IV, 190). Voilà de fortes sentences qui ne résisteront certainement pas longtemps à la réalité économique et humaine, tout comme les attaques contre le commerce mondial de Paul VI, tout comme les élucubrations du club de Rome.

Toutefois le Pape est un jésuite, et a l'habileté de souffler le froid après le chaud. Il sait que les Verts qui vont applaudir à son écrit sont très souvent des païens, et la déesse Gaïa leur est plus chère que le Christ. Donc l'écologie recommandée doit se démarquer de ces extrémistes, et rappeler non seulement la Genèse et l'ordre de la Création, et la mission de « dominer la terre » donnée aux hommes, mais aussi la responsabilité personnelle de chacun. L'habileté voisine alors avec l'incohérence car on ne voit pas comment assortir l'appel aux initiatives personnelles et la condamnation du marché, procédé le plus évident pour mobiliser harmonieusement ces initiatives ; ni comment miser sur une utopique « autorité politique mondiale ». Comment exalter la responsabilité des hommes et leur imputer la destruction de la planète ?

L'Eglise est experte en humanité, dit-on. Mais son expertise en économie reste à démontrer. Dernière réserve à l'égard des Verts et des intellectuels de gauche : ils sont contre la famille et prônent la « libération des mœurs » l'avortement en particulier. Et là, on tombe sur un grand problème : François est un ardent défenseur du mariage, un énergique combattant contre l'avortement et l'homosexualité. Il prépare d'ailleurs pour cette année encore une encyclique sur la famille. Dans le passé l'Eglise a été plus experte en famille qu'en économie. Mais sait-on jamais ?

## Pas de Grexit : priorité à la politique

*Comme prévu les politiciens de Bruxelles croient aux promesses des Grecs*

**O**u feignent d'y croire. La semaine dernière nous admirions le « calme olympien » des dirigeants européens, qui en étaient à leur nième séance de discussion avec le sieur Tsipras. Mais voici qu'apparemment le miracle s'est produit. En ce lundi 22 juin le premier ministre grec serait-il venu à Canossa ? Certes pas : il aurait enfin accepté de faire des promesses de réforme, notamment sur la baisse des retraites des fonctionnaires et sur la hausse de la TVA. Il n'en fallait pas plus pour que, du président de la Commission Jean Pierre Juncker à notre cher Président Hollande (expert en promesses de réforme), tous les Européens saluent le maintien de la Grèce dans l'Union et

la zone euro, grâce à un accord dont on pense qu'il sera durable.

Est-ce bien pensé ? Relever le taux des impôts dans un pays où la règle est celle du marché noir et du paiement en espèces est une promesse assez creuse. Prévoir de réduire les pensions pour des fonctionnaires qui partiront à la retraite dans plusieurs années est une promesse peu douloureuse, mais elle ne manquera pas de provoquer des manifestations bruyantes et violentes à Athènes : là bas aussi il y a des frondeurs et la gauche de la gauche.

Mais qu'importe ? L'essentiel n'était-il pas d'en finir et de fermer les yeux sur les mœurs

des Grecs ? Il est prouvé, une fois de plus, que l'affaire financière et monétaire n'a jamais intéressé les gouvernements européens. D'ailleurs la Banque Centrale Européenne a immédiatement annoncé le relèvement du plafond de ses avances aux banques grecques. La solidarité des contribuables européens est assurée. Ce qui intéresse les gens de Bruxelles est de ne pas compromettre l'avenir de cette belle machine dirigiste mais incontrôlée appelée Union européenne. Avec les Anglais ce sera peut-être plus difficile... Great Britain exit ? un autre Grexit à l'horizon. •

## Retraites complémentaires : reculer pour mieux sauter ?

*Les négociateurs s'ajournent à octobre ; mais les bricolages ne résolvent rien*

**O**rganisations patronales et syndicales ne sont pas parvenues à un accord qui aurait dû intervenir bien plus tôt d'après le calendrier que s'étaient fixé les négociateurs. Nous vous avons souvent informé de l'impasse des régimes de l'ARRCO (salariés du privé) et AGIRC (Cadres). Ces deux régimes fonctionnent en apparence en capitalisation (chaque assuré a un compte) mais en réalité en répartition : les actifs cotisent pour les retraités. Le vieillissement de la population concernée conduit à une impasse. Faute de cotisations suffisantes, les caisses ont

mobilisé leurs réserves, maintenant en voie d'épuisement.

Comment s'en sortir ? Le Medef a proposé la mesure classique : réduire les pensions, au moins à titre transitoire. Entre 62 ans, âge légal du départ en retraite, et 65 ans, le jeune retraité percevrait une pension réduite de 30 %. Cette mesure aurait pour effet d'encourager les salariés à retarder l'âge de leur retraite, et à gonfler le montant global des cotisations. Les syndicats, à l'exception de FO, ne sont pas hostiles à ce genre de solution, mais estiment que le taux de réduction est trop élevé. Le

Medef argue de ses calculs et indique que faute d'appliquer une réduction sévère, la réduction des pensions sera réduite de 12 % pour tous à partir de 2018. D'autre part les cadres ne veulent pas d'une fusion AGIRC/ARRCO qui est également en discussion.

Mais pourquoi donc continuer à bricoler les « paramètres » du système de répartition ? On ne cessera de repousser sans cesse les ajustements : reculer l'âge, diminuer les pensions, augmenter les cotisations. Que n'amorce-t-on pas la transition à la capitalisation ? •

# 800 ème anniversaire de la Magna Carta



*Ecrasé entre le bicentenaire de Waterloo et le 75 ème anniversaire de l'appel du 18 juin, cet évènement n'a pas eu en France l'écho qu'on lui a donné aux Etats Unis en particulier. J'ai lu avec intérêt deux articles de Guy Millière et Evelyne Joslain dans les « Quatre Vérités », mais à ma connaissance les grands médias ont été discrets.*

*Je donne ici la parole à Tom Palmer, Vice-Président d'Atlas Foundation (Arlington, VA). Economiste, politologue et philosophe, Tom a fait connaître la pensée libérale aux étudiants d'Europe centrale et de l'Est avant même la chute du mur de Berlin. Nous avons pendant vingt ans bénéficié de ses enseignements dans les universités d'été et dans les séminaires IES Europe. Il dirige aujourd'hui des programmes de formation en 14 langues différentes. Ses connaissances historiques, héritées des leçons de Léonard Liggio, lui permettent de donner son vrai sens à cet anniversaire.*

Jacques Garello

## Deux erreurs majeures à propos de la Magna Carta

Certes, il n'y a erreur ni sur la date (15 juin 1215) ni sur le lieu (Runnymede, en Angleterre, non loin de Windsor), ni sur les signataires de la Charte : le roi Jean sans Terre et les barons anglais, appuyés par celui qui sera roi de France sous le nom de Louis VIII le Lion, fils de Philippe Auguste et père de Saint Louis. Le contenu de la Charte est peut-être plus ambigu, comme on le verra. Mais il y a deux erreurs majeures, liées entre elles d'ailleurs : d'une part,

présenter la Magna Carta comme un document anglo-saxon, dont les traces se verraient surtout en Angleterre, aux Etats Unis et dans les monarchies constitutionnelles d'Europe, d'autre part, faire de la Magna Carta le texte fondateur de la liberté politique.

Qu'il s'agisse de liberté politique dans la Charte, c'est incontestable. Le pouvoir royal se trouve encadré par un grand nombre de limitations et restrictions. Les arrestations arbitraires sont pros-

crites, instaurant l'habeas corpus : « *Aucun homme libre ne sera saisi, ni emprisonné ou dépossédé de ses biens, déclaré hors-la-loi, exilé ou exécuté, de quelque manière que ce soit. Nous ne le condamnerons pas non plus à l'emprisonnement sans un jugement légal de ses pairs, conforme aux lois du pays* ». La charte suspend l'établissement d'un nouvel impôt ou d'une nouvelle taxe à l'approbation des barons réunis en grand conseil.

## L'état de droit régnait déjà en Europe

De là à conclure que la Magna Carta instaure un état de droit et marque l'avènement de la liberté en Europe, il y a un pas qu'il ne faut surtout pas franchir. La Magna Carta s'inscrit dans un mouvement de libération qui s'est amorcé dès le 11ème siècle. Une multitude de chartes, de franchises a été signée pour assurer aux peuples, et notamment à ceux des communes, des espaces de liberté très larges ; on

avait fini d'assimiler le pouvoir à la violence et à l'arbitraire. L'historien belge Henri Pirenne a démontré le parallélisme entre la liberté politique et le spectaculaire développement économique. « *Le commerce a fait du marchand un homme nécessairement libre. Sans la liberté d'aller et venir, de faire des affaires, de vendre des marchandises, le commerce était impensable* ». Une maxime était courante en

Europe à l'époque : « *l'air de la ville affranchit les gens* ». On n'avait pas attendu la Magna Carta, et les « précédents » sont nombreux : dès 1100 le roi Henry Ier avait signé une « *Charte des Libertés* », les Assises d'Ariano avaient été données en 1140 par Roger II de Sicile, le roi Andras de Hongrie, les constitutions de Melfi octroyées par l'empereur Frédéric II (en 1231) attestent de l'existence de l'état de droit en Europe.



## L'état de droit, fruit de l'ordre spontané

L'idée qu'au dessus du pouvoir (c'est-à-dire de l'usage de la coercition), il y ait le droit et que nul ne puisse échapper à la règle du droit local (the rule of the land) n'est donc pas arrivée du jour au lendemain. Elle n'a pas été créée par un législateur libéral (d'ailleurs Jean sans terre s'est empressé de violer la Magna Carta), elle n'est pas issue d'une volonté affirmée, d'une idéologie, elle est le fruit de l'expérience vécue, de la réalité connue d'hommes et de femmes désireux de vivre mieux dans une Europe médiévale sans

frontière. L'état de droit participe de l'ordre spontané.

Une preuve importante de cette genèse est la place que réservent toutes ces chartes à la justice et à la façon de la rendre. La pratique des jurys populaires est partout préférée à celle d'un juge unique : mieux vaut être « jugé par ses pairs », qui connaissent le droit local. On retrouve cette préférence dans la Constitution Américaine.

Enfin, on pourrait croire que ces chartes de libertés procèdent

d'un dialogue entre « les pouvoirs publics » et le peuple (comme on le dira pour la révolution française). C'est inexact, parce que le pouvoir lui-même n'est à l'époque ni centralisé ni durable : l'Etat moderne n'est pas encore né, on est encore dans la féodalité, dans des liens politiques très personnalisés.

Voilà qui établit de façon indiscutable l'art des hommes à se gouverner, à organiser la vie en commun, sans avoir besoin de l'intelligence éclairée ou de la puissance redoutable d'un souverain.

## Liberté politique et liberté religieuse

Peut-être l'éclat de la Magna Carta à son époque est-il venu de ce qu'elle prenait aussi position sur le pouvoir de l'Eglise. Face au pouvoir politique, l'Eglise est-elle menacée, ou menace-t-elle ?

Nous sommes pourtant deux siècles après la grande Révolution Grégorienne, que beaucoup (comme Harold Berman) considèrent comme bien plus importante pour l'histoire que la Magna Carta. En fait Grégoire VII avait surtout songé à obliger le pouvoir politique à reconnaître l'indépen-

dance de l'Eglise. Il n'était pas sain, à ses yeux, que l'Empereur, les rois et seigneurs s'ingèrent dans l'organisation de l'Eglise et en particulier de l'élection du pape et du choix des évêques (« querelle des Investitures »). Il ne s'agit donc pas de « la séparation de l'Eglise et de l'Etat », comme on dit aujourd'hui, mais de protéger les Chrétiens contre les abus du pouvoir des princes.

Du temps du roi Jean Sans Terre, le pape Innocent III a prétendu s'inviter à la rédaction de la

Magna Carta, et alla jusqu'à excommunier le roi. Excommunication brève parce que Jean Sans Terre, pour se libérer des barons qui l'avaient obligé à signer, renversa ses alliances et se rangea aux côtés du Pape. Du coup, la Magna Carta passa pour une proclamation pour la liberté de l'Eglise d'Angleterre, refusant la soumission au Pape. La liberté religieuse des peuples s'affranchissait ainsi de la double dépendance, et du pouvoir politique, et du pouvoir papal.

## Le progrès cahotant de l'état de droit

Au cours des siècles qui suivirent la Magna Carta, la volonté de liberté religieuse ouvrit de nombreuses brèches dans le mur de l'absolutisme politique. Mais le vote de l'impôt, la pétition pour une justice respectueuse des droits individuels, ont aussi contribué au contrôle et au recul du pouvoir politique. Le parlementarisme y a trouvé ses sources. En sens inverse, la naissance de l'Etat a permis la centralisation et la personnalisation du pouvoir.

La pensée philosophique est venue au secours de l'état de droit, notamment sous l'influence des « *Levellers* » et de John Locke. Le progrès de la liberté politique a été marqué par la Glorieuse Révolution de 1668, mais encore mieux par la Constitution Américaine de 1787 qui proclame que « *tous les hommes sont créés égaux, et sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels la Vie, la Liberté, et la poursuite du Bonheur* ».

Au contraire les espoirs qu'avait fait naître la Révolution Française, née dans la mouvance des Lumières et de la République américaine, seront très vite envolés, et cela vaudra à la France une succession de pouvoirs absolus.

En conclusion, la leçon qu'inspire la Magna Carta n'est pas qu'elle aurait privilégié le seul monde anglo-saxon, mais bien qu'elle porte « *un message universel pour mettre le droit au-dessus de la violence, et la liberté au-dessus du pouvoir* ».



### Ethique et Numérique

Le colloque organisé par le professeur Jean Yves Naudet s'est terminé vendredi soir dernier. Pendant deux jours une vingtaine d'orateurs sont intervenus.

La première journée a été consacrée à l'extraordinaire expansion du numérique, à ses avantages et ses exigences, sinon ses dangers. Comme toujours Jean Yves Naudet a introduit les débats, avec sa précision et sa profondeur habituelles, de sorte que le reste du colloque apparaîtra souvent comme la déclinaison de ses propos. La deuxième journée invitait à réfléchir aux relations entre numérique et vie privée, numérique et vie politique. Elle prenait un relief particulier après les discussions sur la loi sur le renseignement, dont les auteurs reconnaissent déjà qu'elle a été conçue et votée dans la hâte, de sorte qu'elle sera sûrement amenée à évoluer. Ici ce sont les propos conclusifs du professeur Francis Balle (Paris 2, président de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur la Communication) qui ont ouvert les pistes d'une réflexion nouvelle.

Première piste, la pluridisciplinarité. Le numérique ne peut être approché par les seuls techniciens, ou les seuls juristes, économistes, psychologues ou philosophes : comme cela s'est fait avec bonheur à Aix, il faut croiser les savoirs.

Deuxième piste : pour comprendre et maîtriser le numérique, il faut un recul personnel, que seule apporte une culture des humanités. Or le scientisme a envahi l'esprit français, et l'ignorance est saisissante (surtout par rapport à l'étranger) dans le domaine des sciences de l'homme. Nous contenterons-nous d'avoir inventé le poison du post-modernisme ?

Troisième piste : la référence à l'éthique et aux valeurs universelles doit accompagner et même transcender les diverses cultures qui aujourd'hui se chevauchent.

L'économiste qui aura assisté au colloque (et le public était fait pour une bonne moitié d'étudiants juristes et économistes de la Faculté d'Aix) aura fait quelques découvertes intéressantes, comme le développement spectaculaire de la monnaie numérique (avec le bitcoin), ou la recherche d'une gouvernance mondiale du numérique : qui est le contrôleur de cette énorme machine qui concerne quelques trillions de messages quotidiens ? Sûrement pas l'Etat, il n'en a pas les moyens, peut-être demain l'ONU (mais les Américains n'en veulent pas). Aujourd'hui, le seul contrôle existant est celui d'une société privée qui accorde les noms de domaine (sous la tutelle très légère du département du commerce américain).

Nous attendrons avec impatience le compte rendu de ce colloque, toujours présenté avec beaucoup de soins (et le compte rendu des débats avec le public). C'était la 22ème édition de ce colloque organisé par le Centre d'Ethique Economique créé et dirigé par Jean Yves Naudet, que l'on peut remercier pour sa passion, son talent et sa constance.

**Jacques Garelo**

## Contrepoints

le nivellement par le haut

Le Pr. Jean Philippe Feldman commente l'Encyclique Laudate Si.

Son article a pour titre « *L'antilibéralisme radical du Pape François* ».

On ne saurait être plus clair. En juriste consommé, le professeur agrégé des facultés de droit et avocat à la Cour de Paris (et administrateur de l'ALEPS) a disséqué le texte et relevé (sans peine apparente) tous les passages qui traduisaient l'opposition du Pape au marché, à la finance, à l'argent, au profit, à la spéculation. A consulter absolument pour ceux qui s'intéressent à la doctrine sociale de l'Eglise Catholique, en nette régression par rapport au Centesimus Annus de Jean Paul II, comme le fait remarquer l'auteur.

*Contrepoints 19 juin 2015 / Religion*



**Soyez demain à l'écoute de Radio Courtoisie**

(95,6 Mhz à Paris, ou sur TNTSAT et CANALSAT)

Dans son « *Libre Journal des Economistes* », émission parrainée et organisée par l'ALEPS, Jacques Garelo reçoit Anne Verdier Molinié Présidente de l'IFRAP pour son livre « *Droit dans le mur* » et le philosophe Guy Millière sur le 800ème anniversaire de la Magna Carta (il a participé la semaine dernière à un colloque sur le sujet aux Etats Unis).

Si vous manquez l'émission originale (12 h – 13h30) vous pourrez écouter une rediffusion soit à 16 heures soit à minuit.





## Connaissance du libéralisme

*pour ceux qui s'inquiètent pour la moralité du marché ou le matérialisme du capitalisme*

Si le libéralisme n'est pas assez attractif dans notre pays, c'est qu'il n'est pas connu. Pas enseigné, pas traité, le libéralisme est caricaturé.

Ce livret rétablit la vérité : non le libéralisme n'est pas la loi du plus fort, non la propriété n'est pas le vol, non l'intérêt personnel n'est pas l'égoïsme, non l'inégalité n'est pas l'injustice, etc. Au contraire le libéralisme a une dimension éthique : c'est une doctrine de la dignité de la personne humaine et de l'harmonie sociale.

36 pages, 5 €

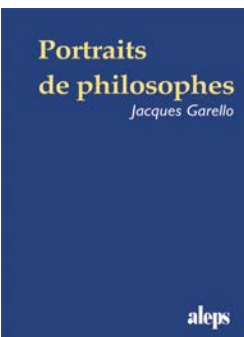


## Se passer de l'Etat

*à offrir à ceux qui craignent la disparition des écoles, des trains, de l'électricité, des théâtres, des musées et des stades*

Pas de sérieuse diminution des dépenses publiques sans réduction du périmètre de l'Etat. Des privatisations généralisées ne nuisent pas à la santé, ni à l'éducation, ni aux communications, ni aux retraites de la population : c'est tout le contraire, comme le prouvent les réformes pratiquées en Allemagne, en Grande Bretagne, en Scandinavie, en Europe Centrale ou au Canada, il est facile, confortable et économique de se passer de l'Etat dans beaucoup de domaines.

36 pages, 5 €



## Portraits de philosophes

*pour nous persuader que la dignité de l'être humain est au cœur d'une société de libertés*

D'Aristote à René Girard, ils ont abordé les thèmes de l'éternel humain : la nature de l'homme, son destin, sa conscience, la liberté, le pouvoir, la religion, la vie, la vérité, etc.

Dans une société où le paraître l'emporte largement sur l'être, se rapprocher des philosophes nous aide à retrouver ce qui importe à long terme, ce qui est le fond de notre humanité et ce qui donne valeur à notre liberté.

64 pages, 30 portraits, 5 €



## Portraits d'économistes

*une aide précieuse pour protéger lycéens et étudiants contre la désinformation des manuels d'économie*

Etes-vous adeptes et satisfaits de la pensée unique ? Ces portraits montrent l'extrême richesse de l'histoire de la pensée économique, d'Adam Smith à nos jours. Ils vous font découvrir les permanences (les problèmes économiques) et les oppositions (les doctrines économiques).

Dépenses publiques et impôts d'un côté, ou libre échange et libre entreprise de l'autre : ce débat actuel s'est noué avec Say et Malthus, se poursuivant entre Bastiat et Marx, puis au 20ème siècle par Keynes et Hayek – par exemple.

48 pages, 22 portraits, 5 €

### BULLETIN DE COMMANDE

- |                                                      |    |                                                   |    |                              |
|------------------------------------------------------|----|---------------------------------------------------|----|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Connaissance du libéralisme | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits de philosophes | 5€ | Frais de port : 1 ouvrage 2€ |
| <input type="checkbox"/> Se passer de l'Etat         | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits d'économistes  | 5€ | A partir de 2 ouvrages 6€    |

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

E-mail .....

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et nous les faire parvenir à  
ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4